

Vous aimez la perspective de :

- dispenser des cours de natation (des bébés nageurs aux personnes âgées)
- effectuer un travail de prévention efficace pour éviter accidents et noyades
- surveiller, sauver, réanimer
- prendre des initiatives dans le cadre de procédures d'urgence

Alors ce métier est peut-être fait pour vous. ...



Mai
2015

MAITRE NAGEUR SAUVETEUR EN ALSACE

Le maître-nageur sauveteur (MNS), est titulaire du brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation, ou du tout nouveau Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport des activités aquatiques et de la natation. Il anime les activités aquatiques, enseigne la natation et assure la sécurité des lieux de baignade.

Description du métier

Le maître-nageur sauveteur assure la sécurité du lieu de baignade et dispense des cours de natation à toutes sortes de publics: des bébés nageurs aux personnes âgées en passant par les femmes enceintes. Il touche à des activités originales telles que la gymnastique aquatique, le water-polo, la nage synchronisée, le plongeon, etc.

Il encadre également l'enseignement de la natation scolaire à l'école primaire. (L'enseignement de la natation au collège est réservé aux professeurs d'éducation physique et sportive diplômés et certifiés). Il peut dispenser l'entraînement aux nageurs confirmés, et bien sur initier les débutants.

Le principal lieu d'exercice de cette fonction est la piscine publique. Dans ce cas vous aurez le statut de fonctionnaire territorial, mais encore faut-il réussir le concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS).

Mais de plus en plus de piscines sont également sous statut privé et dans ce cas vous aurez un contrat de droit privé et le recrutement se fera sans concours. Selon vos goûts, vous pourrez aussi travailler aux abords de piscines d'hôtel, vous faire employer dans des centres de remise en forme ou dans des clubs de vacances.

Le titre de MNS permet aussi à son titulaire d'exercer en milieu naturel, au bord des plans d'eau, en mer, mais ces emplois ne sont que saisonniers et ne concernent que l'aspect du sauvetage. Pour faire ce genre d'expérience, il faut encore être titulaire du permis bateau, des diplômes de secourisme en relation avec la spécialité et suivre un stage spécifique.

Evolution professionnelle

Les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives qui exercent dans les piscines municipales sont des fonctionnaires territoriaux. Parfois les collectivités territoriales font appel à des agents contractuels voire à des vacataires. Dans le secteur privé ce sont des salariés employés. La demande en éducateurs sportifs des activités de la natation est forte surtout durant la saison d'été : 12 000 saisonniers pour 5 000 permanents. Le maître nageur sauveteur peut, par ancienneté ou par examen interne, monter en grade voire devenir chef de bassin. Il peut également se hisser au rang des directeurs d'installations sportives ou nautiques.

Etudes / formations

Le BPJEPS activité aquatiques a remplacé le BEESAN. Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation est obligatoire pour animer et enseigner la natation et surveiller les lieux de baignade (piscines, plans d'eau, mer). La formation préparant au BPJEPS est organisée en unités capitalisables dont certaines sont communes à tous les sports, d'autres spécifiques à la spécialité.

Le titulaire du BPJEPS AAN porte le titre de MNS et doit passer tous les 5 ans le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession (CAEPMNS) une sorte de révision des capacités de sauvetage et secourisme.

A noter : il existe un autre diplôme, le BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique) qui permet d'assurer uniquement des missions de surveillance et de sauvetage mais pas l'enseignement de la natation. Sa formation est assurée par les associations ou organismes agréés de Sécurité Civile, vous pourrez vous procurer les listes auprès des Préfectures. Ce diplôme est à vocation saisonnière et permet de renforcer les MNS en été.

L'obtention du diplôme du BNSSA est un pré-requis fortement recommandé pour tous ceux qui envisagent d'entrer en formation BPJEPS AAN.

Source : www.cidj.com

Devenir surveillant de baignade ou surveillant sauveteur

Brevet de Surveillant de Baignade (BSB)

Le BSB permet uniquement de surveiller les baignades des enfants en colonie de vacances ou en centre aéré, hors des sites équipés de postes de secours. Il ne s'agit pas d'un brevet d'Etat, mais d'une attestation délivrée essentiellement par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS), qui garantit un premier niveau de sauvetage. L'attestation peut également être délivrée par les associations agréées qui forment au BAFA et qui proposent le BSB dans le cadre d'une qualification.

Il faut être titulaire du PSC1 (30 heures de formation) et avoir 18 ans révolus pour se présenter à l'examen.

>Association des Sauveteurs Secouristes Plongeurs 67 (ASSP67/FFSS)

15 rue des Peupliers
67370 Pfettisheim
Tél : 06 26 19 58 38
Site : www.ffss.fr

>Association des Sauveteurs Secouristes de Roeschwoog (FFSS)

35 rue de la Forêt
67480 ROESCHWOOG
Tél : 06 15 02 89 02
www.secours-roeschwoog.fr

BNSSA (Brevet national Sécurité Sauvetage Aquatique)

Le titulaire du BNSSA peut surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées et assister les maîtres nageurs sauveteurs dans la surveillance des piscines publiques.

L'examen du BNSSA est composé d'épreuves pratiques éliminatoires, et d'épreuves cotées. Il faut être titulaire du PSE1 et avoir 18 ans révolus pour se présenter à l'examen.

>Association des Sauveteurs Secouristes Plongeurs 67 (ASSP67/FFSS)

15 rue des Peupliers
67370 Pfettisheim
Tél : 06 26 19 58 38
Site : www.ffss.fr

>Association Colmarienne de Sauvetage et de Secourisme

Maison des Associations
6 route d'Ingersheim
68000 Colmar
Tél : 06 28 40 76 52
Site : www.acss-colmar.net

>Centre de Formation de Sauvetage et de Secourisme (CFSS-FNMNS)

Complexe Sportif de Fessenheim
69a rue de la Libération
68740 Fessenheim
Tél : 06 19 71 87 67
<http://cfss-fessenheim.com>
cfss.fessenheim@neuf.fr

>Terre Neuve 67 Maîtres Chiens Sauveteurs Aquatiques Secouristes

36 plaine des Bouchers
67000 Strasbourg
Tél : 06 50 65 84 57
ou 06 58 05 39 49
association.tereneuve67@gmail.com
www.terre-neuve67.net

>Club d'Activités des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (CAMNS)

3 place des Sandres
67850 Offendorf
Tél : 03 88 06 21 60
formations@camns.com
www.camns.com

>Organisme de Formation au Sauvetage Secourisme Aquatique (OFSSA)

58 rue Himmerich
67000 Strasbourg
Tél : 06 01 91 68 00
lazarus.herve@neuf.fr

>FFSS Secouristes Sauveteurs de la Robertsau

2 rue Mélanie
67000 Strasbourg
Tél : 06 26 19 58 38
chrisec@club-internet.fr
www.secouristesrobertsau.info
www.ffss.fr

>Association des Sauveteurs Secouristes de Strasbourg

Maison des Associations
1A Place des Orphelins

>Association des Sauveteurs Secouristes de Roeschwoog (FFSS)

35 rue de la Forêt
67480 ROESCHWOOG
Tél : 06 15 02 89 02
www.secours-roeschwoog.fr

Devenir maître nageur sauveteur

BPJEPS spécialité Activités Aquatiques et de la Natation

Le Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport des Activités Aquatiques et de la Natation confère à son titulaire la qualification permettant d'enseigner la natation, d'animer les activités aquatiques et de surveiller les piscines, les baignades ou les plans d'eau aménagés. Il confère à son titulaire le titre de Maître Nageur Sauveteur. En France, ce nouveau diplôme a remplacé le BEESAN depuis 2011.

>CREPS ALSACE

(antenne de Mulhouse)
5 rue des Frères lumière
68200 Mulhouse
Tél : 03 89 32 10 56

Modalités : formation en alternance sur 12 mois. Se fait en partenariat avec le CREPS Alsace (Strasbourg et Mulhouse).

Formation accessible à l'apprentissage pour les moins de 26 ans.

>FORMA'S - CFA des Métiers de l'Animation et du Sport -

Maison des Sports
4 rue J. Mentelin - BP 95028
67035 Strasbourg cedex 02
Tél : 03 88 26 94 70

En savoir plus

Ministère des droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des sports : www.sports.gouv.fr

Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport - FNMNS : www.fnmns.org

Fédération française de natation - FFN : www.ffnatation.org

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme : www.ffss.fr/Alsace

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de maître Nageur Sauveteur

CAEPMNS 67 et CAEPMNS 68

Pour se présenter à cette formation il est indispensable d'être titulaire du BPJEPS AAN ou du BEESAN et de l'attestation de formation annuelle continue au PSE1.

Ce certificat se passe tous les 5 ans et permet de réactualiser ses connaissances en sauvetage, secourisme, réglementation, etc...

>CREPS de Strasbourg

4 Allée Sommerhof
67035 Strasbourg cedex 02
Tél : 03 88 10 47 67

Durée de la formation : 3 jours (soit 24 heures réparties en 3 x 8h00)

Lieux d'activités : Piscine de la Kibitzenau à Strasbourg, Piscine intercommunale de Guebwiller, Piscine d'Ottmarsheim.

Nota bene : pour travailler au sein d'une structure publique (piscine ou centre sportif municipal), il faut passer le concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (cat. B).

Liste non exhaustive ...